

Nouveaux aliments

2008/0002(COD) - 01/02/2011

Le comité de conciliation a tenu une première réunion formelle le 1er février 2011 mais n'a pas abouti à un accord sur les questions en suspens. Il sera donc nécessaire de poursuivre le processus de conciliation par le biais des trilogues et d'une réunion formelle à une date ultérieure.